

ASSEMBLÉE NATIONALE

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

AMENDEMENT

N ° 127

présenté par

M. Chiche, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Wonner, M. Villani, M. Taché, Mme Thillaye,
Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Nadot, M. Orphelin, Mme De Temmerman, Mme Tuffnell,
Mme Chapelier, M. Lainé et M. Julien-Laferrière

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.